

DERNIERES MINUTES

**BREVET DES COLLEGES CUVÉE 88 :
QUELQUES REACTIONS**

La Rédaction de *Recherches*
Juillet 88

Au collège de Machin-les Mines, pour Mauricette, péniblement orientée vers un B.E.P. tertiaire (elle vient de fêter ses 18 ans), les choses commencent fort mal en ce lundi 20 juin : elle cherche désespérément le verbe conjugué de la première phrase de la dictée (elle se rappelle par miracle les exhortations de son professeur) ; ce qui lui paraît le plus ressemblant, c'est le premier mot du texte - un participe passé (N.D.L.R.) : alors, elle commence par essayer avec une terminaison en - AIT ; hésite ; sort son effaceur d'entre et écrit - EZ : solution si peu aberrante que le jury de Chose-sur-Escaut décide l'après-midi même de ne pas enlever de point. Mais au collège de Machin-les-Mines, le jury s'en tient strictement au corrigé : Mauricette perd ainsi un point ⁽¹⁾. Et puis, elle se noie dans les poignets/poignées, volets/volées, et défonceuses automatiques : il faut dire qu'elle ne comprend pas grand chose aux accumulations des groupes nominaux de ce texte purement descriptif - les textes et littéraires et descriptifs devraient être interdits de dictée (N.D.L.R.). Arrive ensuite le texte - le prétexte ? (N.D.R.L.) - accompagné des questions de grammaire, de compréhension, des sujets de rédaction. Mauricette aime bien cette histoire de Daniel et de Jacques, elle choisit très vite le premier sujet et se met à raconter à sa manière ce que dit déjà le texte. Il est vrai qu'en cela, elle respecte l'énoncé qui fait se rencontrer quelques années plus tard les deux personnages pour qu' " ils évoquent la fugue de leur jeunesse ". Hélas ! Le corrigé - barème attend " l'originalité des idées " - au fait, l'originalité, ça s'enseigne, ça s'évalue comment ? (N.D.L.R.) - se montre intransigeant : " il faut sanctionner ce qui ne serait qu'une paraphrase du texte ", révèle que le type de texte à produire est un récit - il s'agit bien d'une révélation puisque rien dans l'énoncé qui est centré sur le thème ne permet au scripteur - candidat d'opérer cette clarification, pourtant fondamentale de tout processus rédactionnel (N.D.L.R.). Mais Mauricette n'a pas de regret à avoir : avec le deuxième sujet, sa copie aurait été entachée d'abondants lieux communs ; elle se serait embourbée à coup sûr dans les problèmes (éternels ? en tous cas souvent présents dans les annales du Brevet) de " la jeunesse actuelle " ... " peu satisfaite du monde des adultes ". Là-dessus, elle passe à la grammaire et pleine de reconnaissance pour son prof., se réjouit d'être en pays connu : les transformations style direct/indirect et les rapports de cause/conséquence sont encore au rendez-vous cette année. Par chance,

sa réponse est conforme au corrigé pour la première question - mais, dans le passage au style indirect, le maintien du présent eût été tout aussi, voire plus pertinent : présent de vérité décroché de l'instance énonciative ; le jury de Truc-en-Artois l'accepte d'ailleurs. Par contre, les choses se gâtent ensuite pour Mauricette : si elle sait bien repérer les rapports de cause/conséquence (ce qui n'est déjà pas si mal : tout prof. de 3ème peut en témoigner), elle s'affole dans la syntaxe et confond en toute bonne foi subordination et coordination ; le corrigé-barème ne fait pas de détail : elle perd donc les deux points attribués à la question - et pourtant, " la distinction conjonction de coordination/conjonction de subordination, si elle est défendable en grammaire de phrase, n'a plus guère d'intérêt dans une linguistique du texte " (Combettes, B., 1987, *Pratiques* n° 57, p. 15) ; jusques à quand l'enseignement de la grammaire sera-t-il centré sur l'analyse de la phrase et la dénomination / description des parties du discours ? (N.D.L.R.). Pour le vocabulaire, la recherche du contraire de " ils se turent " laisse Mauricette perplexe. Elle finit par écrire : " ils ne se turent pas " - accepté à juste titre comme tout à fait pertinent par le jury de Chose-sur-Escaut ; sanctionné par le jury de Machin-les-Mines... Enfin, dans la partie " compréhension ", le correcteur attentif aura sûrement noté qu'à la première question, si l'énoncé invite à procéder à un relevé/commentaire suivi explicitement d'une analyse/déduction (comme toute bonne question de compréhension de texte), le corrigé, lui, pose la non-correspondance, voire l'incohérence, entre les deux opérations.

Pour Mauricette, tout cela est assez injuste. D'autant plus injuste que le Brevet des Collèges risque d'être le seul examen auquel de toute sa scolarité elle pourra prétendre... La Rédaction de *Recherches* n'est en effet pas du tout hostile à une évaluation sommative qui sanctionne la fin des études au collège et estime que le Brevet des Collèges est une affaire à prendre au sérieux, comme tout examen. D'où cette note d'humeur qui a comme seul objectif d'aider à un meilleur déroulement de cette opération. Et si, dans l'ensemble, la Rédaction de *Recherches* se réjouit d'une formulation plus satisfaisante des énoncés, un certain nombre de points méritent d'être réexaminés :

– le choix du type de texte proposé en dictée aux candidats est déterminant. Le texte descriptif présente de réelles difficultés de compréhension pour un candidat moyen. A trop privilégier le littéraire pour cette épreuve, on tue le littéraire... Les erreurs des élèves sont en grande partie conséquence de leur non-compréhension du texte : ce type de texte se prête mal à une évaluation de leur capacité à écrire sans faute, mais transforme l'épreuve en une évaluation de leur capacité à comprendre un texte littéraire ; on sort donc du domaine de l'orthographe. Sorte de marché de dupes où l'on évalue en sous-main quasiment autre chose que ce qui est affiché. Au plus grand dam de la littérature.

– une meilleure relation entre texte et sujets de rédaction serait souhaitable pour que le texte cesse d’être prétexte.

– les sujets de rédaction ne doivent pas seulement être centrés sur le contenu, mais doivent aider également le candidat à clarifier le type de texte attendu. Et si l’on pouvait prohiber les grands thèmes généraux de cette fin de siècle qui transforment les copies en conversations dignes du Café du Commerce...

– il serait souhaitable que les questions de grammaire ne privilégient pas de manière exclusive une approche descriptive de la phrase.

– enfin, il serait hautement souhaitable que les fiches - barème offrent aux évaluateurs un corrigé plus rigoureux et plus exhaustif, qui, en rédaction par exemple, fasse apparaître des critères plus objectivables que “ l’originalité ”. Cela permettrait peut-être de corriger les écarts de jury à jury. Du moins en partie.

Le Brevet des Collèges, c’est sérieux. D’autant que la nature d’une évaluation sommative n’est pas sans effet sur les pratiques d’enseignement ⁽²⁾.

(1) Voici la première phrase de la dictée donnée dans l’académie de Lille : “ *Accrochés à d’immenses pentes, des rails, des wagonnets, des grues, des trains minuscules...* ” avec pour titre : “ *Un chantier* ”.

(2) Voir DARRAS F., 1988, “ Nom d’une pipe ! N’oubliez pas qu’il y a le brevet à la fin de l’année ! ”, *Innovations* n° 11, p. 70 sqq.